



Analyse des réponses au questionnaire de l'OIE sur l'utilisation des agents antimicrobiens chez les animaux en 2015

G. Moulin⁽¹⁾, D. Góchez^{(2)*}, F. Diaz^{(2)*}, M. Szabo^{(2)*}, J. Lasley^{(3)*} & E. Erlacher-Vindel^{(4)*}

(1) ANSES Fougères, Agence nationale du médicament vétérinaire, 8 rue Claude-Bourgelat, B.P. 90203, La Haute Marche, Javené, 35302 Fougères Cedex (France)

(2) Chargé(e) de mission, Service des Sciences et nouvelles technologies, Organisation mondiale de la santé animale (OIE), 12 rue de Prony, 75017 Paris (France)

(3) Coordinatrice de projets, Service des Programmes, Organisation mondiale de la santé animale (OIE), 12 rue de Prony, 75017 Paris (France)

(4) Chef du Service des Sciences et nouvelles technologies, Organisation mondiale de la santé animale (OIE), 12 rue de Prony, 75017 Paris (France)

* Contact auteurs : antimicrobialuse@oie.int

Mots clés

Base de données – classe d'agents antimicrobiens – surveillance – utilisation d'agents antimicrobiens.

Introduction

Depuis un peu plus d'une décennie, l'OIE participe activement à la lutte contre l'antibiorésistance et soutient et met en œuvre le concept « Une seule santé ». Le thème de la résistance aux agents antimicrobiens est capital parce qu'il concerne aussi bien la santé humaine que la santé animale.

En 2012, l'OIE a conçu un questionnaire dont les objectifs étaient les suivants :

- a) renforcer la participation de l'OIE dans l'initiative de prévention des résistances aux agents antimicrobiens ;
- b) déterminer au moyen d'une enquête par questionnaire le degré de mise en œuvre par les Pays membres de l'OIE des recommandations formulées dans le chapitre 6.8. du *Code sanitaire pour les animaux terrestres (Code terrestre)*, « Suivi des quantités d'agents antimicrobiens utilisées chez les animaux servant à la production de denrées alimentaires et détermination des profils d'utilisation » [1] et le chapitre 6.3. du *Code sanitaire pour les animaux aquatiques (Code aquatique)*, « Suivi des quantités et détermination des profils d'utilisation des agents antimicrobiens chez les animaux aquatiques » [2] ;

c) sensibiliser les Pays membres sur le sujet et leur fournir une vue d'ensemble de l'utilisation des agents antimicrobiens chez les animaux ;

d) définir les actions à mener et aider l'OIE à élaborer sa stratégie dans ce domaine.

Au total, 152 des 178 Pays membres de l'OIE (85 %) ont répondu au questionnaire. Les réponses reçues montrent qu'en 2012, 27 % des pays répondants avaient un système officiel en place pour la collecte de données quantitatives concernant l'utilisation d'agents antimicrobiens chez les animaux.

La surveillance des agents pathogènes résistants d'origine animale est un autre élément important à inclure dans les évaluations de la portée et de l'évolution de l'antibiorésistance chez les animaux. Or, à l'heure actuelle, les informations disponibles au niveau mondial sur les agents pathogènes des animaux sont rares.

Les normes de l'OIE incluses dans le chapitre 6.7. du *Code terrestre*, « Harmonisation des programmes nationaux de surveillance et de suivi de l'antibiorésistance » [1], le chapitre 6.4. du *Code aquatique*, « Élaboration et harmonisation des programmes nationaux de surveillance et de suivi de la résistance aux agents antimicrobiens chez les animaux aquatiques » [2] et le chapitre 3.1. du *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux*



terrestres, « Méthodes de laboratoire utilisées pour les essais d'antibiorésistance » [3] sont la base de cette surveillance et de ce suivi. Des études complémentaires devront être conduites pour déterminer quelles bactéries peuvent faire office d'indicateurs pertinents pour les principales espèces animales d'élevage et pour élaborer des recommandations plus précises sur l'harmonisation des essais de sensibilité dans les laboratoires vétérinaires.

Dans le cadre du Plan d'action mondial sur la résistance aux agents antimicrobiens mis en place dans un esprit « Une seule santé » par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) avec le soutien actif de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), cette dernière a été chargée de créer et de maintenir une base de données mondiale sur l'utilisation des agents antimicrobiens chez les animaux. L'OIE bénéficie du soutien de l'OMS et de la FAO dans la réalisation de ce projet, via leur collaboration tripartite.

Avec cet objectif en vue, lors de la 83^e Session générale de mai 2015, l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE a adopté la Résolution n° 26, « Combattre l'antibiorésistance et promouvoir une utilisation prudente des agents antimicrobiens chez les animaux », par laquelle l'OIE recevait de ses Pays membres le mandat de mettre en place une base de données mondiale visant à maîtriser l'utilisation des agents antimicrobiens chez les animaux.

Au dernier trimestre 2015, l'OIE a commencé la collecte annuelle de données sur les agents antimicrobiens utilisés chez les animaux dans les Pays membres de l'OIE. Le questionnaire et les instructions pour le remplir ont été préparés par le Groupe *ad hoc* de l'OIE sur l'antibiorésistance et entérinés par la Commission scientifique de l'OIE pour les maladies animales, avant d'être testés par certains Pays membres au cours des séminaires régionaux organisés à l'intention des points focaux nationaux pour les produits vétérinaires.

Le questionnaire correspondant à la première collecte annuelle de données sur l'utilisation des agents antimicrobiens a été distribué aux Pays membres de l'OIE en octobre et novembre 2015.

Matériel et méthodes

Le Groupe *ad hoc* de l'OIE sur l'antibiorésistance a préparé le questionnaire sous forme de matrice pour une collecte de données harmonisées, ainsi que des Instructions expliquant comment remplir le questionnaire. Ces documents ont été traduits et envoyés aux 180 Pays membres de l'OIE dans les trois langues officielles de l'OIE (français, anglais et espagnol) en octobre 2015. Une annexe aux Instructions a été ajoutée, apportant des précisions sur les calculs mathématiques à effectuer pour déterminer les quantités de substances actives présentes dans les produits antimicrobiens vendus. Tous les agents antimicrobiens destinés à être utilisés chez les animaux et figurant sur la Liste de l'OIE des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire [4] devaient être déclarés, en plus d'un certain nombre d'agents antimicrobiens utilisés uniquement en tant que promoteurs de croissance.

Lors de cette première phase du projet, les données ont été saisies dans des feuilles de calcul en utilisant les formules conditionnelles prédéfinies et les outils analytiques de Microsoft Excel.

Une fois entérinées par les Délégués OIE, les réponses ont été compilées et les résultats obtenus ont été analysés au Siège de l'OIE.

Chaque fois que nécessaire, le Siège a contacté la personne ayant répondu au questionnaire (généralement le point focal national pour les produits vétérinaires) pour obtenir des éclaircissements ou valider certains points.

Résultats

Au total, 130 des 180 Pays membres de l'OIE (72 %) ont renvoyé le questionnaire dûment rempli au Siège de l'OIE, entre mi-décembre 2015 et mai 2016 (Tableau I).

Tableau I
Nombre de réponses reçues, par région de l'OIE

Région OIE	Nombre de questionnaires reçus, par région	Nombre de Pays membres de l'OIE dans la région	Pourcentage de questionnaires reçus, par région
Afrique	44	54	81 %
Amériques	19	29	66 %
Asie	26	32	81 %
Europe	36	53	68 %
Moyen-Orient	5	12	42 %





Le taux de réponse par région de l'OIE était compris entre 42% et 81 %.

Par catégorie de revenus, 54 des 74 Pays membres de l'OIE à revenus faibles et moyens¹ (73 %) ont répondu au questionnaire. À l'avenir, l'OIE veillera à accompagner davantage ces pays afin de les aider à mettre en place un dispositif approprié de collecte de données.

Analyse globale des informations d'ordre général

Dans la majorité des cas (85/130), la personne chargée de remplir l'édition 2015 du questionnaire de l'OIE était le point focal national pour les produits vétérinaires. Cette information confirme l'utilité des formations organisées régulièrement par l'OIE à l'intention des points focaux nationaux de l'OIE pour les produits vétérinaires et l'importance des efforts déployés pour mettre en place un réseau régional et mondial (Fig. 1).

En 2015, l'utilisation d'agents antimicrobiens chez les animaux en tant que promoteurs de croissance était interdite dans 96 Pays membres sur 130 (74 %) (Fig. 2). On constate une diminution importante du pourcentage de pays autorisant l'utilisation d'antibiotiques en tant que promoteurs de croissance : en 2012, le pourcentage de pays ayant déclaré utiliser à cette fin des agents antimicrobiens s'élevait à 49 %.

L'OIE a également demandé à ses Pays membres de préciser quels agents antimicrobiens étaient autorisés en tant que promoteurs de croissance. La tylosine et la bacitracine étaient les substances les plus souvent citées pour cet usage. Dix pays ont cité la colistine.

L'édition 2015 du questionnaire a été conçue pour que tous les Pays membres puissent répondre, y compris ceux qui n'avaient pas encore réuni de données quantitatives sur les agents antimicrobiens utilisés chez les animaux. La première partie du questionnaire, destinée à recueillir des informations administratives pertinentes a été remplie et renvoyée par 130 Pays membres. Parmi les 130 Pays membres répondants, 89 (68 %) ont ajouté des informations détaillées.

1. D'après la Banque mondiale, le revenu national brut par habitant est égal ou inférieur à 1 045 USD dans les pays à faibles revenus et compris entre 1 046 et 4 125 USD dans les pays à revenus moyens.
<https://datahelpdesk.worldbank.org/knowledgebase/articles/906519-world-bank-country-and-lending-groups>

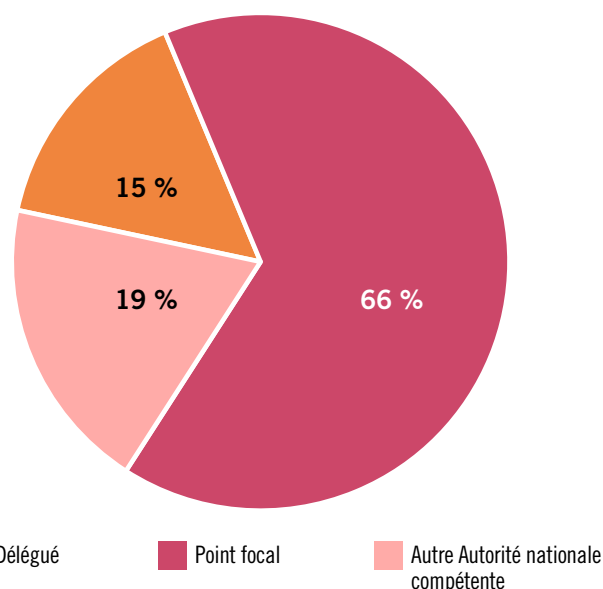


Fig. 1 Répartition des différents profils de points de contact (au niveau mondial)

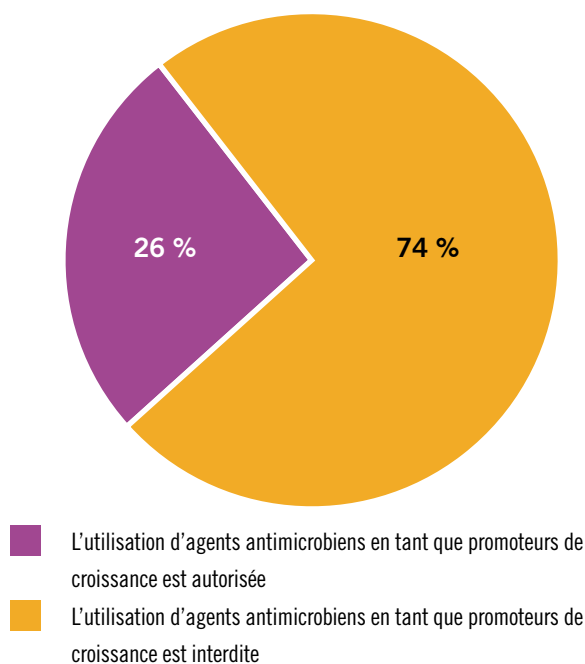


Fig. 2 Pourcentage de Pays membres déclarant dans le questionnaire 2015 avoir autorisé l'utilisation d'agents antimicrobiens en tant que promoteurs de croissance



Discussion

Il ressort de cette enquête qu'un certain nombre de pays ont commencé à réunir des données sur l'utilisation des agents antimicrobiens chez les animaux. Il apparaît également que les Pays membres ont besoin d'être davantage soutenus pour améliorer leurs systèmes nationaux de collecte de données. Une interprétation plus fine des données requiert des outils plus élaborés. Grâce à la future base de données de l'OIE, les Pays membres pourront transmettre leurs informations chaque année sur une plateforme électronique. L'une des principales difficultés auxquelles sont confrontés les pays à revenus faibles et moyens concerne l'exactitude des données quantitatives collectées sur les agents antimicrobiens utilisés chez les animaux. Si 55,6 % des pays répondants à revenus faibles et moyens (30/54) ont pu transmettre des données quantitatives sur les agents antimicrobiens utilisés chez les animaux, ils étaient une majorité à ne pas pouvoir préciser les quantités utilisées par catégories d'animaux ni les voies d'administration, et à ne pas distinguer entre l'utilisation thérapeutique de ces produits et une utilisation en tant que promoteurs de croissance.

Afin de pouvoir procéder à une analyse comparative exacte par pays, il est important de pouvoir prendre en compte la population animale de chaque pays susceptible d'être traitée par des agents antimicrobiens. La formulation d'un dénominateur approprié (biomasse animale) est en cours d'élaboration et facilitera beaucoup l'interprétation des données à l'avenir.

Conclusions

La première phase de l'enquête annuelle sur les ventes d'agents antimicrobiens chez les animaux s'est achevée avec succès, avec un taux de participation élevé des Pays membres de l'OIE.

Les séminaires régionaux destinés aux points focaux pour les produits vétérinaires jouent un rôle important en ce qu'ils contribuent à sensibiliser sur la question, à renforcer la collaboration et à encourager les Pays membres à participer à ce projet exigeant.

En se basant sur les commentaires et les retours d'expériences reçus après la première année de collecte de données, le Groupe *ad hoc* sur l'antibiorésistance a amendé le questionnaire ainsi que les documents d'orientation afin de clarifier certains aspects des informations demandées.

On peut s'attendre à un accroissement du volume de données collectées à l'avenir, fruit des séminaires destinés aux points focaux pour les produits vétérinaires dans les régions de l'OIE et de la volonté de tous les Pays membres à se joindre aux efforts mondiaux.

Les prochains objectifs seront de perfectionner les informations recueillies, de continuer à générer des données pertinentes et de formuler les méthodes de calcul définissant le dénominateur requis pour travailler à partir de données comparables.

Remerciements

Les auteurs remercient le Groupe *ad hoc* de l'OIE sur l'antibiorésistance pour ses efforts ainsi que tous les Pays membres qui ont participé à cette première collecte annuelle de données sur l'utilisation des agents antimicrobiens chez les animaux.

<http://dx.doi.org/10.20506/bull.2016.3.2563>

Références

1. Organisation mondiale de la santé animale (OIE). – Code sanitaire pour les animaux terrestres, OIE, Paris. Disponible en ligne : www.oie.int/fr/normes-internationales/code-terrestre/acces-en-ligne/.
2. Organisation mondiale de la santé animale (OIE). – Code sanitaire pour les animaux aquatiques, OIE, Paris. Disponible en ligne : www.oie.int/fr/normes-internationales/code-aquatique/acces-en-ligne/.
3. Organisation mondiale de la santé animale (OIE). – Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres, OIE, Paris. Disponible en ligne : www.oie.int/fr/normes-internationales/manuel-terrestre/acces-en-ligne/.
4. Organisation mondiale de la santé animale (OIE). – Liste de l'OIE des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire. Disponible en ligne : <https://goo.gl/OiOdF2>.

